

Planifier une retraite confortable

Si vous désirez conserver votre niveau de vie présent à votre retraite, il est essentiel de commencer à investir dès maintenant. Il serait très imprudent de nos jours de compter seulement sur les prestations des gouvernements pour profiter pleinement de sa « seconde vie », en raison notamment de l'espérance de vie qui ne cesse d'augmenter.

Prenons l'exemple d'un Québécois qui n'aurait pas d'épargnes personnelles ni de régime de pension de son employeur, mais qui aurait cotisé au maximum pendant toute sa carrière aux régimes gouvernementaux. Au moment de sa retraite, à 65 ans, il aurait la chance d'avoir droit au maximum des prestations gouvernementales. Ces prestations en 2004 seraient de 814,17 \$ de la Régie des rentes du Québec et, normalement, 462,47\$ de Pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral, équivalant à un revenu entièrement imposable de 15 320 \$ pour l'année.

Disons que ce même individu aurait investi systématiquement 200 \$ par mois entre l'âge de 35 ans et 65 ans, dans un portefeuille bien diversifié composé d'actions et d'obligations, et qu'il aurait obtenu un rendement annuel composé de 6 %. Il disposerait aujourd'hui d'une somme supplémentaire de 200 903 \$ pour sa retraite. Et si l'individu réinvestissait une partie de ce montant à l'aide d'un conseiller en placement, il pourrait obtenir des revenus supplémentaires.

Quels que soit votre âge ou votre situation financière, il importe donc de commencer à investir dès aujourd'hui afin que votre capital puisse se multiplier grâce aux rendements composés jusqu'à votre retraite. Pour ce faire, vous pouvez consulter un conseiller en placement Banque Nationale afin que celui-ci vous propose la meilleure répartition d'actifs en fonction de votre tolérance au risque et de vos besoins financiers. Rendez-lui visite en succursale, ou encore, téléphonez au Service-conseil placements Banque Nationale du lundi au vendredi de 8h à 20 h au (514) 871-2082 ou 1 888 270-3941.